

CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES
Formulaire de modification de date, d'horaire ou de lieu

PN1

PN2

R1

R2

- ☛ **Rappel du règlement** : Toutes les dates portées aux différents calendriers sont impératives. Pour tout avancement de date ou modification d'horaire, l'accord écrit (ce formulaire) des deux adversaires et du Responsable de la Commission Sportive Régionale devra **PARVENIR à la Ligue au moins 15 jours avant la date demandée** (sauf pour le premier tour de Play Off en PN1 et PN2). La Ligue contactera la Commission Sportive Régionale.

Le club demandeur remplit la 1^{ère} case du formulaire, transmet celui-ci au club adverse, qui, après avoir émis son avis (case n° 2) adresse le formulaire au secrétariat de la Ligue dans les plus brefs délais.

La Ligue envoie copie de l'avis de Commission Sportive Régionale aux deux clubs et à la Commission Régionale d'Arbitrage (dans le cas de juge arbitrage neutre).

☛ **CLUB DEMANDEUR** : _____

☛ **CLUB ADVERSE** : _____

POULE : _____

JOURNÉE N° : _____

DATE CALENDRIER :

DATE SOUHAITÉE :

HEURE CALENDRIER :

HEURE SOUHAITÉE :

LIEU :

LIEU SOUHAITÉ :

| CLUB DEMANDEUR | CLUB ADVERSE | Réception LIGUE | Responsable C.S.R. |
|--------------------------|--------------------------|-----------------|--------------------|
| Date : | Date : | Date : | Date : |
| Nom du Signataire : | Nom du Signataire : | Cachet : | Avis : |
| Signature, cachet Club : | Signature, cachet Club : | | Signature : |